

DERNIERES VOLONTES ET TESTAMENT

1, je soussigné.....

de..... déclare par la présente que ceci est mon testament ainsi que mes dernières volontés.

1°. Je révoque, annule et déclare invalide tout testament, codicille et autre écrits testamentaires - ou déclarations - faits ou exécutés par moi avant ceci.

2° Par la présente, je nomme et désigne comme exécuteurs testamentaires de mon testament et administrateurs de mes biens, les personnes suivantes :

I°

II°

III°

Au cas où un ou plus d'un des exécuteurs testamentaires ou administrateurs que j'ai désignés mourait avant moi, ou mourait pendant son mandat ou refus d'agir, les exécuteurs testamentaires restant sont autorisés à agir seuls.

En outre, au cas où tous ces exécuteurs testamentaires ou administrateurs mouraient avant moi ou mouraient pendant leur mandat ou refus d'agir, je déclare alors que le moindre des corps judiciaires mentionnés à la clause n°6 est autorisé à désigner un ou plus d'un exécuteur testamentaire ou administrateur.

3° Par la présente, j'accorde aux exécuteurs testamentaires de mes biens tout pouvoir permis par la loi, particulièrement le pouvoir de présomption.

4° Par la présente, je déclare qu'il ne sera pas nécessaire que lesdits exécuteurs testamentaires et administrateurs, ou l'un d'entre eux en cas de décès des autres, puissent déposer une caution auprès du juge de la cour suprême pour l'exercice régulier de leurs fonctions.

5° Par la présente, je déclare que les exécuteurs testamentaires et administrateurs de mes biens procèdent à la distribution de mes biens dans l'ordre de priorité suivant tel qu'ordonné par la loi islamique de l'école de pensée sunnite.

I° Paiement de mes dépenses funéraires.

II° Paiement de toutes mes dettes.

III° Paiement du wasiyyat (legs) qui est énoncé à l'annexe A ci-joint.

IV° Distribution du reste de mes biens à mes héritiers islamiques conformément à la loi islamique de l'école de pensée sunnite.

6° Par la présente, je déclare qu'un certificat émis par le Jamiatul Ulama of Natal ou le Jamiatul Ulama of Gauteng ou le Jamiatul Ulama of the Eastern Cape ou le Mujlisul Ulama of South Africa, étant tous des corps judiciaires islamiques compétents, ou par le moindre Âlim compétent en loi islamique, sera irrévocable et concluant en ce qui concerne la loi islamique susmentionnée et la distribution de mes biens. Un Âlim compétent en loi islamique à cette fin sera tout homme reconnu comme Âlim compétent par le moindre des corps judiciaires susmentionnés.

7° Je déclare que la moindre part sous ce testament à moi que voici revenant à une femme lui soit payée et devienne son unique, absolue et exclusive propriété, et soit exclue du régime matrimonial des biens communs qui peut présentement ou à l'avenir exister entre elle et le moindre époux auquel elle a été mariée ou peut être mariée et sera préservée du jus mariti et droit d'administration qu'il acquiert d'habitude que ce soit en vertu du régime matrimonial des biens communs ou autrement. La réception seule par la moindre femme héritant de mes biens, sans l'assistance de son conjoint, sera donc convenable ainsi qu'une façon suffisante pour mes exécuteurs testamentaires et/ou administrateurs de s'acquitter de leur devoir.

8° Par la présente, je déclare que le moindre héritage revenant à un mineur en termes de ceci ne sera pas payé/attribué aux fonds des gardiens mais sera gardé en dépôt par lesdits administrateurs jusqu'à ce que ledit mineur devienne majeur dans quel cas lesdits administrateurs paieront audit mineur sa part (à lui ou à elle) de l'héritage. 'L'âge de la majorité' mentionné ici sera déterminé par la loi islamique. Lesdits administrateurs auront le pouvoir de faire à discrétion des investissements avec les biens gardés en dépôt pourvu que ces investissements soient conformes à la loi islamique. En outre, mes administrateurs sont autorisés à utiliser les revenus à discrétion, et en cas de besoin, à utiliser une portion du capital des biens en dépôt pour l'entretien, l'éducation et le bien-être général du bénéficiaire du dépôt pourvu que la moindre utilisation des revenus soit conforme à la loi islamique.

9° Je déclare que mes biens soient ventilés aussi expéditivement que possible jusqu'à l'approbation définitive du compte de liquidation et de distribution.

10° Par la présente, je déclare que le wasiyyat (legs) décrit dans l'annexe A ci-joint soit examiné par le moindre des corps judiciaires islamiques mentionnés au n°6 ci-dessus, ou par le moindre Âlim compétent décrit au n°6 ci-dessus, et qu'un certificat pour la validité du wasiyyat (legs) dans la loi islamique soit obtenu du corps islamique judiciaire concerné. Je déclare que si le wasiyyat (legs) déclaré dans l'annexe A ci-jointe est en conflit avec la loi islamique, que le corps judiciaire islamique concerné puisse examiner ce wasiyyat en ayant le droit de l'annuler intégralement si son intégralité est en conflit avec la loi islamique ou bien d'annuler la portion du wasiyyat qui est en conflit avec la loi islamique.

Signé par moi, le testateur/la testatrice, en la présence des deux témoins soussignés.

.....

TESTATEUR/TESTATRICE

Signé par le testateur/testatrice en notre présence à tous, et en la présence les uns des autres nous avons apposé nos signatures ici en tant que témoins.

EN TANT QUE TEMOINS :

1°

DATE ISLAMIQUE

2°

DATE GREGORIENNE